

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS386/7/Corr.1
13 octobre 2009

(09-5006)

Original: espagnol

ÉTATS-UNIS – CERTAINES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE INDIQUANT LE PAYS D'ORIGINE

Demande d'établissement d'un groupe spécial
présentée par le Mexique

Corrigendum

La communication ci-après, datée du 12 octobre 2009 et adressée par la délégation du Mexique au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 6:2 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Au point vi) de la section B, "Fondement juridique", de la demande, il convient de remplacer la référence à l'article "XI" du GATT de 1994 par une référence à l'article "IX" du GATT de 1994.
